

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception : 27 juin 2013	Dossier complet le : 25 juillel 2013	N° d'enregistrement : Fo7413Po111
	1. Intitulé du projet Hoyage de la parcelle	Après la tempita de 39
pointine remise en p	Drain's	
2. Ident	lilication du maître d'ouvrage ou du pé	lilionnaire
2.1 Personne physique		
NOM MANOT	Prénom o C	vien
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne morale	habilitée à représenter la personne	
RCS / SIRET I II II	III Forme jur	dique
Joignez à	votre demande le document CERFA	A n° 14734*01
	u des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du pre	e R. 122-2 du code de l'environnement et ojet
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au reg	ard des seuils et critères de la rubrique
m=51°a	4. Caractérisliques générales du proje	
Doivent être annexées au présent formul		
4.1 Nature du projet		
Défrichent part	ich in	
4.2 Objectifs du projet		
4.2 Objectifs du projet agricale Thise en praise 4.3 Décrivez sommairement le projet	n'e	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation		
4.3.2 dans sa phase d'exploitation		



Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l	autorité administrative de l'Etat compétente
	en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande	d'examen au cas
par cas n°	a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat	compétente en
matière d'environnement le / /	

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité administra dossier(s) d'autorisation(s).	strative(s) d'autorisation le projet a tive de l'Etat compétente en m	i -t-il été ou sera-t-il sou atière d'environneme	n mis ? nt devra être jointe au(x)
autori	sation de défais	chamer	
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire est	rempli	
Procedina	code forestin		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro Grande	ojet et superficie globale (assiette) de urs caractéristiques	e l'opération - préciser le	es unités de mesure utilisées Valeur
perperficie à défrich	er environ 40 às.	o ares	
4.6 Localisation du projet			
Adresse	Coordonnées géographiques ¹	Long ° ' "	Lat ° ' " _
Parcelle numer n° 937 in Voir plan fourni n° 936 in le Boio 87 130 voziers/geoges	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et l'Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	d), 8°, 10°, 18°, 28° d) e Long ° ' " _ Long ° ' " _	et b), 32° : 41° et 42° : Lat ° ' " _ Lat ° ' " _
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet d 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un travaux? Si oui, de quels projets se compose le	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étuc utorisé ? programme de Oui		Non Non Non
5. Sensibilité 5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lie Bois Faullis Live		mplantation envisagée	
Existe-t-il un ou plusieurs documents d' concernés) réglementant l'occupation	urbanisme (ensemble des docum des sols sur le lieu/tracé de votre	ents d'urbanisme Oui projet ?	□ Non 🔯

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implant	ation	envisa	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-			
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		M	
en zone de montagne ?		Ø	
sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		Ø	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Ø	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?			
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		Ø	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		Ø	
dans un site ou sur des sols pollués ?		Ø	
dans une zone de répartition des eaux ?		Ø.	

	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation huma								
dans un site	inscrit ou classé ?			卤					
Le projet se s	situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non		Lequel et à	à quelle distar	nce ?	
d'un site Nat	rura 2000 ?								
	nent historique ou d'un site classe nondial de l'UNESCO ?	é au						X.	
	6. Caraciéristiques de l'impac envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :	- Company	ciden	Name and Address of the Owner, where	antes ?				
Domo	ines de l'environnement :	Oui	No n			uelle nature ? D éciez sommaire			
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		N					*	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			Cap	tage	d'une pour	ce créat	ion	abreuvion
	Est-il excédentaire en matériaux ?		À						
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		B						
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?								
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Ø						·
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		M				,	12	

*

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	A.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	A .
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ?	
Ý.	Est-il concerné par des vibrations ?	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	
	Engendre-t-il des rejets	
Pollutions	hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	
. a	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	THE STATE OF THE S

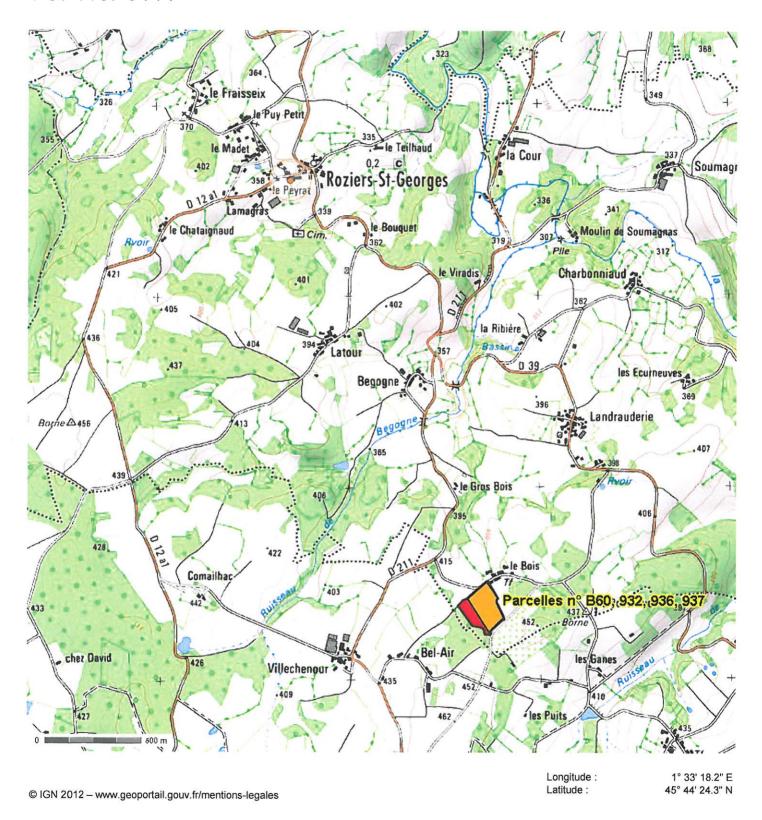
. .

.3 Le	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non (Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
qu'il d	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
le	très faible impact du projet ne nécessite pas d'étude d'impacte
J.C	
	8, Annexes
3.1 A	8. Annexes unnexes obligatoires
B.1 A	
B.1 A	nnexes obligatoires
8.1 A	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document
ス	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des
ススア	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes
アマー	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b),
	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
ス 「 「 S8.2 A Veui	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
「	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; uutres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire llez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les

certifie sur	9. Engagement et sig l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	nature	
Fait à	LINARDS	le,	20/06/13
Signature	Alan		

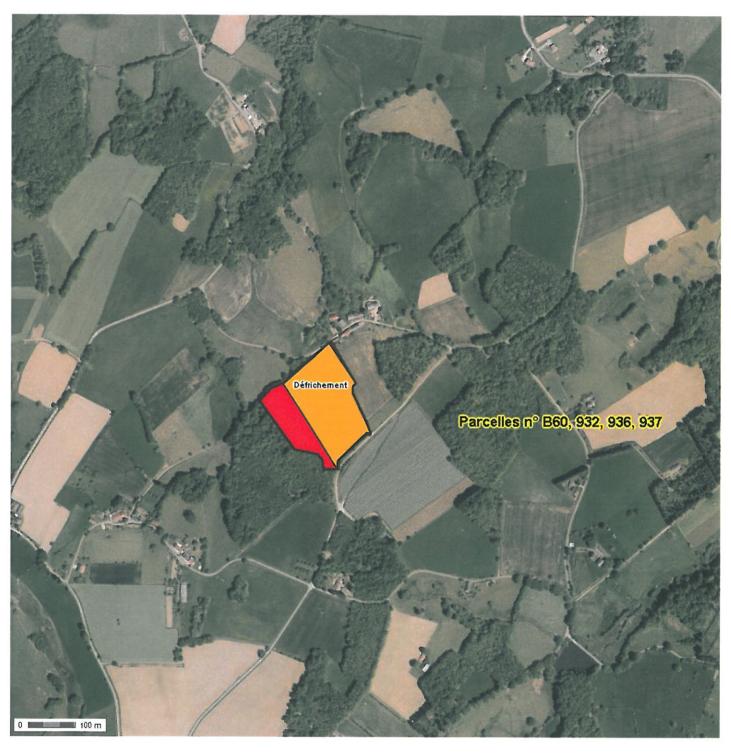


F07413P0111





F07413P0111



© IGN 2012 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude : 1° 33' 47.5" E 45° 43' 49.8" N Commune: ROZIERS-SAINT-GEORGES (Haute-Vienne)

Date d'édition : 17/10/2012

Sources: Géoportail IGN, OGE







Portail Géofoncier de l'Ordre des Géomètres-Experts

